

**TAUX D'IMPOSITION 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition comme suit pour 2015 (identiques à 2014) :

- Taxe d'habitation : 11.78 %
- Taxe Foncière bâti : 7.32 %
- Taxe Foncière non bâti : 7.84 %
- CFE : 8.29 %

**BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Maire présente les demandes de subventions et notamment une demande émanant du CFA de Troyes dans lequel est inscrit un enfant de St Hilaire et sollicitant la somme de 65 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2015 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	405 419	405 419
INVESTISSEMENT	57 912	57 912

**LOCAL RANGEMENT SALLE DES FETES-CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Le Maire présente 2 propositions d'architectes pour la construction d'un local de 20 m<sup>2</sup> avec porte coupe-feu annexé à la salle des fêtes et devant servir de rangement :

- Kestler : 16 200 € + 1 924 € frais dossier + 1 694 € pour consultation = 19 800 € HT
- Gaillet : 17 200 € + honoraires 1 200 € = 18 400 € HT

Le Conseil Municipal retient Monsieur GAILLET, Architecte à St Memmie.

Le coût du branchement électrique du local (éclairage + une PC) et disjoncteur de protection serait de 810 € HT.

**LIMITATION DE VITESSE « ZONE 30 »  
RUE DE L'ABREUVOIR ET RUE DE LA CHALAIDE**

Le Maire propose de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h rue de l'Abreuvoir et rue de la Chalaide. Le Conseil Municipal approuve.

**MODIFICATION DU POS (Plan d'Occupation des Sols)**

Suite aux réunions explicatives données par l'Association des Maires et la DDT, le Maire rappelle que nous devons transformer le POS et établir un nouveau document d'urbanisme. Le Conseil Municipal doit choisir entre une Carte Communale et un Plan Local d'Urbanisme. Le Maire rappelle succinctement les différences entre les deux.

PLU : les terrains constructibles non construits dans un délai de 3 ans redeviennent terrains ordinaires.

Carte Communale : la zone constructible est délimitée et reste fixe ; ce qui entre dans la politique de l'ancien gouvernement pour protéger les zones agricoles.

Le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'une carte communale. En effet la zone constructible est délimitée et reste fixe.

Considérant que l'élaboration d'une carte communale aurait un intérêt pour l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal, le conseil municipal décide :

1. De donner un avis favorable à l'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la commune,
2. De charger un bureau d'études de réaliser les études nécessaires à l'élaboration de la carte communale,
3. De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de la carte communale,
4. De solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière correspondant à l'élaboration de la carte communale,
5. D'inscrire au budget de l'exercice considéré les crédits nécessaires destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la carte communale.

La présente délibération sera transmise au préfet. Elle sera en outre transmise pour information :

- Aux présidents du conseil régional et du conseil général
- Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture
- Au président de la communauté de communes de la région de Mourmelon.

La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

## **REMBOURSEMENT ACHAT**

Mme Bénédicte CANOT ayant effectué les dépenses pour les décorations des sapins de Noël et le goûter des enfants, au vu de la présentation des factures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui rembourser le montant de son achat soit 157.43 €.

## **ACHAT ECRAN d'ordinateur**

- JVS : 149 € HT
- LECLERC : 89 € pour un modèle d'exposition prise Vega ou 149 € prise HDMI.

Le Conseil Municipal retient la société JVS pour l'achat d'un écran à 149 € HT.

## **POSE DE DETECTEURS DE FUMEEES**

Le Maire rappelle l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les bâtiments de la Mairie et la Poste : les détecteurs seront reliés par détecteur radio pour que les locataires soient avertis en cas d'incendie dans les bâtiments administratifs.

La société LANTENOIS propose le devis suivant :

- 216 € HT par habitation.
- Installation alarme incendie salle des fêtes : 1 700 € HT

Le Conseil Municipal demande à voir d'autres devis.

## **ELAGAGE 6 TILLEULS ET 1 ERABLE**

Le Maire présente 2 devis pour l'élagage de 6 tilleuls et d'un érable :  
Espace Vert 51 : 607 € et Cossenet : 435 €

Le Conseil Municipal retient la société Cossenet pour l'exécution des travaux au prix de 435 € HT.

## **PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

Les conseillers s'inscrivent pour tenir l'urne électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Cérémonie du 26 avril 2015 à 11 h :** Mme BOUTILLIER fera une réunion pour expliquer le déroulement de la cérémonie.

**Chasse aux œufs de Pâques :** Elle aura lieu le dimanche 5 avril 2015 à 11 h.